



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

**DIRECTION DES SERVICES
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA NIÈVRE**

Division des Élèves (DIVEL)

Affaire suivie par :

Pauline HAYE

Tél : 03 86 21 70 46

Mél : dive158_bureau1@ac-dijon.fr

19 Place Saint-Exupéry

CS 70074

58 028 Nevers cedex

Nevers, le 26 septembre 2023

L'inspectrice d'académie,
directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

à

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs de structures d'accueil et
d'hébergement

Objet : Inscription au catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement.

Madame, Monsieur,

Depuis février 2022, le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement regroupe l'ensemble des structures labellisées par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Ce catalogue a pour objet de garantir la qualité d'accueil et de séjour des élèves au sein de la structure ainsi que sa capacité à proposer aux enseignants un cadre souple et propice à la mise en œuvre de leur projet pédagogique.

En outre, les dispositions relatives au répertoire départemental des structures d'accueil ayant été abrogées par la circulaire du 13 juin 2023 relative à l'organisation des sorties et voyages dans les écoles, les collèges et les lycées, je vous invite à candidater rapidement au catalogue national cité en objet.

Le formulaire de candidature est disponible en ligne, en choisissant l'agenda du département de la Nièvre :

<https://openagenda.com/fr/catalogue-departemental-des-structures-daccueil-et-dhebergement-nievre?lang=fr>

Une fois la candidature déposée, cette dernière sera instruite par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de la Nièvre. Les structures d'accueil et d'hébergement candidates reçoivent ensuite une notification les informant de la décision d'octroi ou de refus de la labellisation. Les structures d'accueil et d'hébergement sont labellisées pour une durée de trois années scolaires.

De nombreuses informations et aides sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse : <https://eduscol.education.fr/3098/catalogue-national-des-structures-d-accueil-et-d-hebergement>

Vous pouvez également contacté la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Nièvre pour plus de renseignements. (Madame HAYE – 03 86 21 70 46)

Je sais pouvoir compter sur votre engagement.

À vous,

L'inspectrice d'académie,
Directrice académique des services
de l'Éducation nationale de la Nièvre

Pascale NIQUET-PETIPAS

